

Administration communale
Service des Travaux - Urbanisme

Agent traitant : Christophe THIRY
Architecte - Attaché spécifique - CATU
Tél. 04/231.48.68.
E-mail urbanisme@grace-hollogne.be

Grâce-Hollogne, le 17 novembre 2020

ANNEXE 26

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISATION **ENQUETE PUBLIQUE DU 8 DECEMBRE 2020 AU 22 DECEMBRE 2020**

L'Administration communale fait savoir qu'une demande de permis d'urbanisation a été introduite par les Consorts WERA, repris à 4460 GRACE-HOLLOGNE, rue Rhéna, n° 5, suivant les plans dressés par le bureau d'études DESTREE, ayant établi ses bureaux à 4550 NANDRIN, La Petite Vaux, n° 10, pour exécuter sur le bien sis entre les rues Vert-Vinâve et Ernest Malvoz, cadastré 1^{er} Division, Section A, n° 736G, 703N3, 725B, 701B, 732A, 732B & 739, les actes et travaux suivants :

Demande de permis d'urbanisation pour la création de 30 lots, dont 29 à bâtir

Ayant les caractéristiques ci-après : **Article 330 – 8° du CWATUPE, demande de permis d'urbanisation (anciennement permis de lotir)**

Les réclamations et observations peuvent être formulées par écrit (pli daté et signé) à l'attention du Service Technique Communal, Département Urbanisme, jusqu'au 22 décembre 2020.

Sur rendez-vous préalablement fixé par téléphone :

Le dossier de demande de permis d'urbanisation peut être consulté au Département urbanisme du Service Technique Communal sis rue des XVIII Bonniers, n° 90 à 4460 GRACE-HOLLOGNE les jours suivants :

- Les mardis et vendredis de 8h15 à 11h45 ;
- Les mercredis de 8h15 à 11h45 et de 16h00 à 20h00 ;
- Les jeudis de 14h00 à 16h15.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le 22 décembre 2020 de 09h00 à 11h00 au Service Technique communal – Département Urbanisme, rue des XVIII Bonniers, n° 90 à 4460 GRACE-HOLLOGNE.

Le port du masque est obligatoire lorsque vous accédez aux services communaux

**Pour le Bourgmestre,
Pour le Directeur général,
L'attaché spécifique,
Christophe THIRY**



Service Technique communal • Département Urbanisme • rue des XVIII Bonniers, 90 - 4460 Grâce-Hollogne
Tél. 04.233.63.60 • BE89 0910 0042 2785 • Site www.grace-hollogne.be
Création: 16/11/20

Les bureaux sont accessibles uniquement sur rendez-vous. Le port du masque est obligatoire lorsque vous accédez aux services communaux.

Informations aux visiteurs :

1. Ne pas se promener dans les couloirs ;
2. Se nettoyer les mains à l'aide de gel disponible à l'entrée ;
3. Respecter la distanciation sociale (1,5 mètre).